

CONTRÔLONS LES NÉGOCIATIONS

N°13
FÉVRIER
2016

Sud Rail

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL 7 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 SAINT DENIS TÉL. : 01 42 43 35 75 / FAX : 01 42 43 36 67
www.sudrail.fr
federation-sudrail@wanadoo.fr



DU CHEMIN

POUR QUE LE TRÔNE DE FER NE SE FASSE PAS SUR NOTRE DOS

ACCORD
D'ENTREPRISE

CONVENTION
COLLECTIVE
NATIONALE

DÉCRET
SOCLE

CHAQUE ÉTAPE DES NÉGOCIATIONS DOIT ÊTRE SOUS LA PRESSION DES SALARIÉ-E-S

LES PATRONS, PRESSÉS DE LAMINER LA RÉGLEMENTATION !

Chaque cheminot a pu mesurer la portée des propos du président Pepy en fin d'année 2015, qui, étude patronale en main, annonce d'ores et déjà qu'il sera nécessaire de revoir l'organisation du travail et l'accord 35 h.

La fédération SUD-Rail est largement intervenue pour dénoncer cette « manœuvre patronale de communication » visant à faire pression sur l'état alors que celui-ci n'a toujours pas rédigé le décret socle (les règles minimales concernant l'organisation du travail). Décret qui sera la base des négociations avec les patrons pour rédiger cette partie de la convention collective.

Pour SUD-Rail, cette base de négociations fixée par l'état doit être au moins égale à l'organisation du travail en vigueur à la SNCF, soit le RH0077.



En Juin 2014, les dirigeants de la SNCF plaident pour une convention de « haut-niveau » ; en Décembre, le premier d'entre eux, Pepy, vient préparer les travailleurs du rail à la régression sociale et monte l'opinion publique contre les agents en laissant croire que les cheminots disposent de 38 congés...

A SUD-Rail, sur cette question de l'organisation du travail, nous combattons toute tentative de dumping social au sein de la branche ferroviaire.

De nouveaux droits pour les travailleurs du rail des entreprises ferroviaires privées et l'amélioration des conditions de travail pour les agents du GPF, voilà la base des revendications portées par SUD-Rail.

APRÈS LA LOI D'AOUT 2014, UN MINISTÈRE AUX ABONNÉS ABSENTS

La loi du 04 Aout fixe les étapes nécessaires afin d'aboutir, le 1^{er} Juillet, à la signature d'un accord sur l'organisation du travail dans la branche ferroviaire. La validation de ce chapitre de la convention collective ouvrant dès lors la possibilité d'ouvrir des négociations sur un éventuel accord d'entreprise. **Tout paraît limpide mais pour ouvrir ces négociations sur « l'organisation du travail », il faut que l'Etat ait publié le décret socle.**

N°1
FÉVRIER
2016

LES

CE QUE DIT LA LOI :

« Art. L. 2161-1.-Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles relatives à la durée du travail communes aux établissements publics constituant le groupe public ferroviaire mentionné à l'article L. 2101-1 [...] Ces règles garantissent un haut niveau de sécurité des circulations et la continuité du service et assurent la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, en tenant compte des spécificités des métiers, notamment en matière de durée du travail et de repos. »

RENÉGOCIER SÉRIEUSEMENT UNE ORGANISATION DU TRAVAIL EN 3 MOIS, SUR LES BASES PATRONALES, QUI PEUT Y CROIRE ?

Depuis Aout 2014, l'Etat n'a lancé aucune procédure de concertation avec les syndicats sur le décret socle et maintenant, celui-ci annonce lancer la procédure qui ne laissera que trois mois pour aboutir sur la partie « organisation du travail » de la CCN. Mais de qui se moque-t-on ?

Alors que les négociateurs, après 19 rencontres, finissent juste de parler de la partie « contrat de travail » et après avoir signé un accord minoritaire sur le champ d'application contre lequel SUD-Rail a fait valoir son droit d'opposition, car il exclue des milliers de travailleurs du rail.

Il paraît aujourd'hui hallucinant de négocier en 3 mois une convention collective de haut niveau sur la base de la réglementation de la SNCF quand les patrons veulent imposer leur calendrier et leur base de discussions, celle du fret privé de 2008.

60, c'est le nombre d'articles du RH0077, sans compter les directives d'applications et la complexité du lien entre les différents articles.

Il faudrait aussi dans la foulée négocier un accord d'entreprise qui viendrait compléter la CCN et tout cela avant le premier juillet 2016 sous la menace d'application des dispositions générales du Code du Travail à cette date.

On voudrait forcer la main des travailleurs du rail, public ou privé, on ne ferait pas autrement... Face à cette stratégie patronale ou nous devrions tout accepter et tout de suite, la fédération propose de porter unitairement 4 socles de revendications :

- 1 Une convention collective pour tous les travailleurs du rail avec comme base la réglementation du travail SNCF qui est applicable aujourd'hui à 95 % des salariés de ce secteur.
- 2 La réunification de l'entreprise et l'arrêt immédiat au découpage en branches, aux réorganisations et suppressions d'emplois.
- 3 L'annulation de la dette avec reprise de tout ou partie de cette dette par l'état.
- 4 Arrêt de l'ouverture à la concurrence.

LES TRAVAILLEURS DU RAIL DOIVENT METTRE CES NÉGOCIATIONS SOUS PRESSION !

Pour gagner cette seconde mi-temps de Juin 2014, pour faire valoir les droits des salariés à du mieux-disant social plutôt que la régression qu'elle nous promet, il est temps de faire front !

Face à ce patronat décomplexé qui ne voit le financement du système ferroviaire qu'à travers le dumping social, la précarisation et l'augmentation de la productivité des agents, d'autres solutions sont possibles. L'annulation de la dette du ferroviaire et une véritable mutualisation des ressources pour faire la production ferroviaire par un arrêt du démembrement de l'entreprise publique sont une partie des solutions.

Dès à présent, la fédération SUD-Rail appelle les travailleurs du Rail à se mobiliser à faire entendre leur voix.

CONTRÔLONS NÉGOCIATIONS



P

porteur de la voix de ses adhérent-e-s et de ses militant-e-s, propose dès maintenant aux autres organisations syndicales d'élaborer une plateforme revendicative commune sur une base de non-régression sociale et leur fait une première proposition d'action revendicative pour commencer à mettre la pression sur le gouvernement avant la publication du décret socle.

SUD
Rail

Union
syndicale
Solidaires

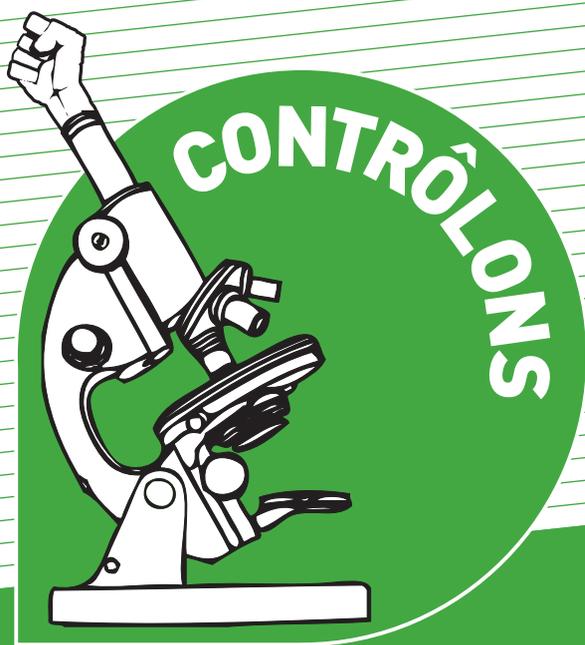
**La réglementation du travail «SNCF»
pour tou-te-s, avec un champ d'application
plus large, c'est possible!**

**Avant d'être partenaire de l'Euro 2016,
la SNCF va devoir s'occuper de répondre
aux revendications de celles et ceux
qui font tourner la boutique.**

**C'est le match retour de juin 2014
que nous devons préparer et gagner!**

**Dès à présent, SUD-Rail s'organise
pour vous informer et faire en sorte
que les travailleurs du rail ne soient pas exclus
des discussions sur leurs conditions
de travail.**

**C'EST AUX
SALARIÉ-E-S
DE DÉCIDER
DE LEUR
AVENIR!**



LES NÉGOCIATIONS